



| PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ NATIONAL MIXTE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ - SEPC / POSTES CANADA | | |  From anywhere... De partout... to anyone jusqu'à vous | |  | |
|---|--|---|--|-----------------------|--|----------|
| PRÉSENCES | | | DATE DE LA RÉUNION : Le 16 juin 2006 | | | |
| SEPC /AFPC | POSTES CANADA | DÉBUT : 8 h 30 | CLÔTURE : 14 h | | | |
| Coprésidents : Pierre Girard Pierre Homier Ginette Chartrand | Coprésidents : Denise Portugaise Luc Lafrance Judy Middlemiss Monique de Sousa (administratrice technique) | Coprésidents : Denise Portugaise Pierre Girard | | | | |
| Absences : | Conférencière invitée : Heather DiPenta | Dates des prochaines réunions (à confirmer) : Le 20 octobre 2006 | | HEURE : 8 h 30 | | |
| | | ENDROIT/ INSTALLATION : N0040i | | | | |
| SUJET | POINT a/m. | AFFAIRES COURANTES | | DATE LIMITE | PAR : | STATUT |
| Analyses croisées | 06-04-A | <i>Le Syndicat a demandé s'il était possible d'inclure au rapport de l'information sur le nombre de jours perdus ou sur le degré de gravité des blessures. La Société se renseignera auprès du titulaire du procédé.</i> Dans son exposé au comité, la titulaire du procédé a discuté de la gravité des blessures. Elle a expliqué que cette donnée n'était pas disponible pour le rapport complet dans la mesure où elle ne serait pas significative. Point à retrancher | | Mai 2006 | MS | Réglé |
| | 06-06-A | La titulaire du procédé a recommandé d'inviter les comités locaux à réviser les données régionales et locales afin de déterminer des problèmes précis et que le programme de prévention des risques en milieu de travail (PPRMT) soit mis en place dans tous les comités locaux dans le cadre de la formation sur la santé et la sécurité en milieu de travail. | | Juillet 2006 | | À régler |
| | 06-04-B | <i>La titulaire du procédé ou son représentant sera invité à préparer et à présenter au comité une version du rapport établissant des comparaisons d'une année à l'autre et faisant ressortir les secteurs sur lesquels il faut se concentrer. Il devra être prêt à répondre à toute question en suspens relative aux rapports d'analyse croisée.</i> La titulaire du procédé, Heather DiPenta, a préparé et présenté un exposé au comité. Une copie d'information de l'exposé sera expédiée au comité. Point à retrancher | | Mai 2006 | MS | Réglé |

| | | | | | |
|------------------------|----------------|---|--------------------|----|----------|
| | 06-04-C | <p><i>Le Syndicat demande la Société de partager, à la prochaine réunion, avec le reste du comité une vue d'ensemble de son registre d'incidents et d'accidents. La Société s'enquerra auprès du titulaire du procédé sur la possibilité d'obtenir ces renseignements.</i></p> <p>La titulaire du procédé a expliqué que toutes les catégories pertinentes du registre I/A sont indiquées dans les rapports d'analyse croisée et que de ce fait, elles ne fourniraient donc aucun renseignement pertinent au comité.</p> <p>Point à retrancher</p> | Mai 2006 | MS | Réglé |
| Procès-verbal | 04-06-D | <p><i>Le Syndicat doit fournir à la Société une version électronique du logo du Syndicat des employés des postes et communications (SEPC) pour remplacer le logo de l'Alliance de la fonction publique du Canada (AFPC) utilisé pour les procès-verbaux.</i></p> <p>Le Syndicat a remis au comité une copie du logo ainsi que les adresses de courriel de ses nouveaux représentants.</p> <p>Point à retrancher</p> | Juillet 2005 | LG | Réglé |
| Employés excédentaires | 06-04-D | <p><i>La Société demandera l'approbation de Lianne Pepper ou celle du nouveau titulaire du procédé afin de communiquer au comité, à la prochaine réunion ou avant, la version originale ou révisée du guide pour examiner son contenu et en discuter.</i></p> <p>Lorsqu'il sera disponible, le guide sera révisé par le comité de santé et de sécurité et sera transmis au Syndicat pour commentaires. En attente de l'approbation pour transmettre le document.</p> | Mai 2006 | DP | À régler |
| | 06-06-B | <p>La Société transmettra une version électronique du guide par courriel dès que l'approbation sera reçue et discutera des commentaires au cours de la prochaine réunion.</p> | Dès que disponible | | À régler |
| Ergonomie | 06-04-E | <p>Le Syndicat a demandé à la Société de lui fournir un lien pour accéder à l'outil d'évaluation ergonomique sur Intraposte. La Société transmettra ce lien aux coprésidents du Syndicat par courriel.</p> <p>On peut y accéder sur :</p> <p>Anglais : http://intranet.canadapost.ca/HTML/intr@post/Head_Office/Healthy_Workplace/OfficeErgonomicsChecklist-e.pdf</p> <p>Français : http://intranet.canadapost.ca/HTML/intr@post/Head_Office/Healthy_Workplace/OfficeErgonomicsChecklist-f.pdf</p> <p>Point à retrancher</p> | Avril 2006 | MS | Réglé |

| | | | | |
|---------|--|---------------|----|----------|
| 05-09-F | <p><i>La Société demandera qu'un représentant du siège social en Santé et sécurité en milieu de travail vienne faire une présentation sur le projet pilote ainsi qu'une mise à jour de la situation lors de la prochaine réunion.</i></p> <p><i>Le titulaire du procédé n'est pas en mesure de se présenter, mais il a fourni une mise à jour de la situation. La Société rapporte que le projet pilote a été un succès et que les commentaires de rétroaction étaient très positifs. De plus, bien qu'elle ne dispose pas des pourcentages exacts, les demandes de consultations pour une évaluation ergonomique ont diminué. Le titulaire du procédé croit qu'elles vont aller décroissant au fur et à mesure que les employés apprennent l'existence de cet outil. Déploiement national prévu au troisième ou au quatrième trimestre 2006.</i></p> <p><i>Le Syndicat suggère l'élaboration d'un plan de communications après le projet pilote en vue d'informer les employés de l'existence de cet outil ergonomique. Il ajoute que, si possible, le comité devrait faire disséminer l'information par les comités locaux. Cette question reste à discuter lors de la prochaine réunion.</i></p> <p><i>Il se peut qu'il faille ajuster l'outil aux besoins particuliers du milieu des centres d'appels avant de mettre au point un plan de déploiement national. Le plan établira quels seront les canaux de communication.</i></p> <p>La titulaire du procédé a informé le comité que le plan de communications sera le même que celui du siège social afin d'assurer la cohérence du message. L'outil n'a pas encore été révisé par le Centre de contact en vue d'assurer sa pertinence, mais la démarche se fera avec le 141, chemin Colonnade, avant le déploiement.</p> <p>Point à retrancher</p> | Décembre 2005 | DF | Régulé |
| 06-06-C | <p>La Société a demandé à la titulaire du procédé de fournir une mise à jour écrite du plan de déploiement lors de la prochaine réunion.</p> | Octobre 2006 | | À régler |
| 06-04-F | <p><i>La Société invitera de nouveau le titulaire du procédé à assister à la prochaine réunion pour faire part aux membres des nouvelles mises à jour ou modifications apportées à l'outil d'évaluation ergonomique et pour discuter avec eux du plan de communications avant qu'il ne soit déployé à l'échelle nationale.</i></p> <p>Mise à jour présentée par la titulaire du procédé.</p> <p>Point à retrancher</p> | Mai 2006 | | Régulé |
| 06-04-G | <p><i>Comme le groupe n'a jamais vu le Centre de contact, le Syndicat demande à la Société d'organiser une visite sur les lieux, situés au 141 Colonnade. La Société accepte de le faire à l'automne.</i></p> <p>La visite des lieux du chemin Colonnade comprendra un exposé au centre de formation ainsi qu'une visite des installations.</p> | Octobre 2006 | LL | À régler |

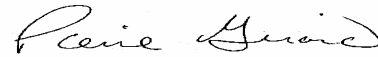
| | | | | | |
|--|---------|--|---------------|----|----------|
| Liste du comité local | 05-09-H | <p><i>Le Syndicat accepte de revoir la liste de ses membres et de transmettre la mise à jour à la Société afin qu'elle puisse émettre une nouvelle.</i></p> <p>Le Syndicat a remis une liste des membres du comité local.</p> <p>Point à retrancher</p> | Novembre 2005 | PG | Réglé |
| Liste du personnel des comités régionaux sur la santé et la sécurité | 06-06-D | <p>La Société vérifiera la concordance entre la liste remise par le Syndicat et la liste actuelle et en remettra une version corrigée avec le procès-verbal.</p> | Juin 2006 | MS | À régler |
| | 05-09-I | <p><i>Le Syndicat demande une liste de tous les agents régionaux de Santé professionnelle et de sécurité. La Société accepte de la fournir.</i></p> <p><i>La Société offre un aperçu des nouveaux agents régionaux. La région de Québec n'a pas encore été passée en revue. La Société dépose donc la liste la plus récente devenue disponible et s'engage à la mettre de nouveau à jour pour la prochaine réunion.</i></p> <p>Point à retrancher</p> | Octobre 2005 | MS | Réglé |
| | 06-06-E | <p>La liste sera mise à jour à nouveau avant la réunion d'octobre, au fur et à mesure que la composition du comité de santé et de sécurité devient plus stable. Le Syndicat demande à la Société d'afficher la liste sur Intraposte de manière à en permettre l'accès à tout le personnel. La Société se renseignera et fournira une réponse à la prochaine réunion.</p> | Octobre 2006 | MS | À régler |
| Comité de l'annexe M | 06-04-H | <p>Le Syndicat obtiendra des renseignements sur le nombre de personnes participant aux groupes de discussion dans chaque établissement.</p> | Octobre 2006 | GC | À régler |
| | 06-04-I | <p>Les membres du Comité de l'annexe M seront invités à l'automne à faire le point et à discuter des résultats des groupes de discussion.</p> | Août 2006 | MS | À régler |
| Campagne contre la grippe | 06-04-J | <p><i>La Société présente le résumé des données de 2003 et 2004 sur la fréquentation de la clinique contre la grippe. Elle n'a pas encore l'information de 2005. Un résumé complet sera fourni à la prochaine réunion.</i></p> <p>Un tableau comparatif des années 2003, 2004 et 2005 a été présenté au comité. Le taux de fréquentation a augmenté dans les régions de l'Atlantique et des Prairies alors qu'il est en baisse constante au Québec et dans d'autres régions, y compris au siège social.</p> <p>Point à retrancher</p> | Juin 2006 | JM | Réglé |

| | | | | | |
|--|---------|---|--------------|----|----------|
| Évacuation d'urgence (des employés ayant des besoins spéciaux) | 06-04-K | <p><i>On a communiqué avec les comités locaux, mais on a reçu peu de réponses. Ceux qui ont répondu (Ottawa, Toronto) ont fourni leur plan d'évacuation complet pour toutes les situations. La Société fera la relance des comités locaux pour obtenir leur plan d'évacuation d'urgence des personnes ayant des besoins spéciaux.</i></p> | Mai 2006 | MS | Réglé |
| | | <p>Un tableau récapitulatif des plans d'évacuation reçus a été discuté au comité. Les plans ne sont pas tous cohérents à l'échelle nationale bien que la plupart des établissements utilisent un système de compagnonnage avec ou sans téléavertisseur. Certains comités locaux n'ont aucun plan parce qu'ils n'ont pas de personnel ayant des besoins spéciaux. La procédure du Système du manuel de la Société (SMS) n'est pas très claire — elle compare des solutions plutôt que de présenter des directives précises.</p> <p>Point à retrancher</p> | | | |
| | 06-06-F | <p>La Société vérifiera si le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes procède également à une révision des procédures d'évacuation et si cette démarche s'applique également au personnel ayant des besoins spéciaux. Le comité demandera une révision du SMS afin d'assurer l'utilisation d'un plan normalisé par tous les établissements et que ces établissements aient un plan en vigueur, peu importe s'ils ont ou non du personnel ayant des besoins spéciaux.</p> | Août 2006 | | À régler |
| Évacuation d'urgence | 06-06-G | <p>Le comité a pris connaissance des observations recueillies lors d'un exercice d'évacuation en cas d'incendie à l'établissement Léo-Blanchette, à Montréal (octobre 2005). Les dossiers indiquent plusieurs échecs.</p> <p>La Société désignera le titulaire du procédé relatif à l'organisation des mesures d'urgence (OMU) et lui demandera une enquête approfondie; cette personne informera le comité de la procédure appropriée, les échéanciers des rapports, les mécanismes prévus pour la soumission des rapports (base de données et rapport), le suivi des exercices ainsi que la formation des membres de l'OMU.</p> | Octobre 2006 | | À régler |
| Comités généraux | 06-04-L | <p><i>Le Syndicat demande qu'on fasse le point au sujet des comités généraux que mentionne une lettre de Développement des ressources humaines Canada (DRHC) envoyée à la Société. La Société explique la raison d'existence des comités généraux. Cette structure touche principalement le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP). Le dialogue se poursuit actuellement entre Postes Canada et le STTP pour résoudre le problème à la satisfaction de Développement des ressources humaines Canada (DRHC).</i></p> <p><i>La Société va continuer de faire le suivi de la situation pour veiller à ce qu'elle n'affecte en rien le SEPC. Elle transmettra l'information à ce sujet quand elle sera disponible.</i></p> <p>Des données démographiques sont actuellement recueillies afin d'établir si certains établissements comptent moins de 20 employés membres de l'AFPC et de les identifier. La SCP fournira cette information lorsqu'elle aura été recueillie.</p> | Octobre 2006 | DP | À régler |

| | | | | | |
|---|---------|---|--------------------|----|----------|
| Formation en santé et sécurité au travail | 06-04-M | <p><i>Le Syndicat a soulevé la question de la formation en santé et sécurité des comités qui représentent les membres du SEPC étant donné que leurs besoins et leur milieu de travail diffèrent de ceux des membres du STTP.</i></p> <p><i>La Société renseignera sur la possibilité d'offrir une formation en santé et sécurité aux membres des comités mixtes locaux et nationaux de la santé et de la sécurité qui appartiennent à l'AFPC et au SEPC.</i></p> <p>La Société a présenté un aperçu du contenu de formation du comité local à la lueur de la formation destinée aux autres unités de négociation. La Société demandera à son service de relations du travail d'établir si cette formation peut servir pour le comité de l'AFPC. D'autres solutions de rechange ont également été discutées. Le Syndicat a demandé si une formation distincte en français peut être offerte plutôt que de recourir à la traduction simultanée.</p> <p>Point à retrancher</p> | Dès que possible | DP | Réglé |
| | 06-06-H | <p>La Société donnera plus de détails sur les solutions de rechange et présentera le document de formation dès qu'il sera prêt et aura été traduit. Le sujet sera discuté plus à fond à la réunion d'octobre.</p> | Dès que disponible | | À régler |
| | 06-06-I | <p>La Société discutera des contraintes relatives à la date de fin de la formation (le 31 décembre 2006) avec le titulaire du procédé, David Shane, afin d'établir si ces contraintes s'appliquent à l'AFPC. La Société fournira une réponse au cours de la prochaine réunion.</p> | Octobre 2006 | | À régler |
| | 06-04-N | <p>Le Syndicat communiquera avec les comités locaux pour vérifier quels membres ont reçu une formation et quel genre de formation a été donné.</p> | Octobre 2006 | GC | À régler |
| Grippe aviaire | 06-04-O | <p><i>Le Syndicat veut savoir si la Société dispose d'un plan officiel en cas de pandémie de grippe aviaire. La Société a répondu qu'un comité du titulaire de procédé au siège social est en train d'élaborer un plan qui sera conforme aux critères et aux règlements de Santé Canada.</i></p> <p><i>Le Syndicat suggère d'avoir un plan de communications pour répondre aux préoccupations des employés et leur assurer que la Société est bien préparée si une pandémie venait à se déclarer.</i></p> <p><i>La Société fera le point sur ce sujet pour le comité et aura une vue d'ensemble du plan de communications à la prochaine réunion.</i></p> <p>Le comité a pris connaissance du contenu d'une infofiche de Santé Canada sur la pandémie d'influenza. Le plan de communications est en train d'être élaboré et il comprendra un bref message dans <i>Performance</i> ainsi que l'envoi de l'infofiche de Santé Canada aux directeurs des opérations. La possibilité de distribuer un encart dans un prochain numéro de <i>Performance</i> a également été discutée.</p> <p>Point à retrancher</p> | Juin 2006 | JM | Réglé |

| SUJET | POINT : a/m. | AFFAIRES NOUVELLES ET AUTRES POINTS À RÉGLER | DATE LIMITE | PAR : | STATUT |
|--------------------------|-----------------|---|-------------|-------|--------|
| | | <i>Aucun nouveau point</i> | | | |
| Prochaine réunion | | La prochaine réunion est prévue le vendredi 20 octobre 2006. | | | |

REVU ET APPROUVÉ PAR

ORIGINAL SIGNÉ PAR :
COPRÉSIDENTE, Postes Canada : Denise Portugaise

ORIGINAL SIGNÉ PAR :
**COPRÉSIDENT, Syndicat des employés
des postes et communications/Alliance de la
Fonction publique du Canada
(SEPC/AFPC) : Pierre Girard**

c.c. Committee Members